

Terroristes islamistes réfugiés en France : bras de fer entre Poutine et juges français !

écrit par Maxime | 31 décembre 2019



Vladimir Poutine réclame à la France deux individus qu'il considère comme des terroristes islamiques.

Or, ceux-ci ont trouvé refuge en France depuis plusieurs années.

Des juges de la cour d'appel de Lyon se sont opposés à la demande de la Fédération de Russie à ce sujet.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000039660155&fastReqId=434582763&fastPos=3&oldAction=rechJuriJudi>

Heureusement, la Cour de cassation accepte de s'engager dans une démarche plus constructive en obligeant désormais les juges lyonnais à réexaminer

la demande de plus près.

Un mandat d'arrêt russe a d'abord été émis le 31 juillet 2017 à l'encontre d'un Russe – sans doute Tchétchène – pour participation sur le territoire d'un Etat étranger (la Syrie) à *“une unité armée qui n'est pas prévue par la législation de cet Etat étranger, dans des buts étant contraires aux intérêts de la Fédération de Russie, et pour participation aux activités d'une organisation terroriste reconnue en vertu de la législation de la Fédération de Russie”* : “l'Etat islamique”.

.

Il vit en France depuis 2007, s'est vu accorder le statut de réfugié du 16 juin 2010 au 18 septembre 2015, après avoir été entendu par l'OFPRA, tandis que la Russie le soupçonne d'avoir combattu en Syrie en tant que djihadiste en 2015. Son frère a été condamné le 16 avril 2015 par le tribunal correctionnel de Paris pour association de malfaiteurs en relation avec des actes de terrorisme.

La seconde demande d'extradition présentait les mêmes caractéristiques mais cette fois-ci, le “réfugié” avait été condamné en France et c'était donc sans doute le frère du premier individu. Néanmoins, les juges lyonnais avaient encore donné un avis défavorable à la demande des autorités russes malgré cette circonstance.

Là encore, présent en France depuis 2007, il s'est vu accorder le statut de réfugié du 13 mai 2011 au 7 avril 2016, alors même qu'il avait été condamné pour des actes de terrorisme et était poursuivi depuis plusieurs années.

En effet, il a été poursuivi et condamné en France par le tribunal correctionnel de Paris pour association de malfaiteurs en relation avec des actes de terrorisme, pour des faits commis exclusivement sur le territoire national entre septembre 2012 et novembre 2013.

Réfugié jusqu'en avril 2016 malgré tout... ah, la "douce France" de Hollande ! du joli...

Jusqu'en août 2017, il faisait l'objet d'une redoutable sanction à la sauce taubirate : placement sous surveillance électronique dans le cadre de l'exécution de sa peine de deux ans d'emprisonnement !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=r echJuriJudi&idTexte=JURITEXT000039660156&fastReqId=434582763 &fastPos=2>

.

Sûr que celui-là ne devait pas trembler en pissant... jusqu'à ce que Vlad s'en mêle !

Car si Vladimir Poutine avait juré de buter les terroristes jusque dans les chiottes, on voit qu'il est aussi prêt à les poursuivre jusque dans la France de Macron... guère plus ragoûtante !